

DEPARTEMENT DU RHONE
Arrondissement de Villefranche

MAIRIE
DE
LES ARDILLATS
623 route des Ardillats
69430 Les Ardillats

— —
téléphone 04.74.04.83.81
mairie@lesardillats.fr

Conseil Municipal de LES ARDILLATS

Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LES ARDILLATS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MOREY, maire.

En exercice	14
Présents	13
Absents	1
Pouvoirs	0
Votants	13

Etaient présents : Mr MOREY Jean-Michel, maire / Mr CIMETIÈRE Jean-Paul / Mr SIVIGNON Fleury / Mme PATAY Fabienne / Mme DURAND Carole / Mr TAGUET Serge / Mr BARRAUD Anthony / Mme SANLAVILLE Angélique / Mr FOREST Patrick / Mme CHEVALIER Patricia / Mr JACQUET Romain / Mr JANDARD Jérôme / Mr DUCROUX Jérôme

Absents excusés : Mr MACHEREZ Hervé

Secrétaire de séance : Mr CIMETIÈRE Jean-Paul

Monsieur le maire donne lecture de l'**ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024
- Contrat de Ruralité et de Transition Ecologique (CRTE)
 - Délibération pour autorisation de demande de subvention 2025
- SYTRAL
 - Approbation du plan de mobilité
 - Ramassage scolaire des collégiens et lycéens de la commune
- Attribution de compensation communautaire
 - Modification des règlements des services mutualisés
- Hameau des Montgolfier
 - Retour du 4ème Copil Janvier 2025
- CCSB retour des travaux des commissions
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2024

Monsieur le Maire demande si des questions sont à évoquer sur ce procès-verbal, et après correction d'une somme de surface à corriger dans la division de la parcelle AN 236, soit 2 671 m² au lieu de 3 671 m², il soumet l'adoption du document, en l'état. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Contrat de Ruralité et de Transition Ecologique (CRTE)

Jean-Michel MOREY rappelle à l'assemblée la finalité du Contrat de ruralité et de transition écologique passé avec les services de l'Etat, en vue de pouvoir solliciter des aides sur les travaux futurs. Pour 2025, le Conseil Municipal avait fléché les travaux de rénovation énergétique de la mairie et pour 2025/ 2026 la mise en sécurité de la traversée du village. Il explique que le Maitre d'Œuvre retenu était AABT, aidé par WBI pour la partie chauffage et flux.

Un seul dossier par commune sera retenu sur 2025, il propose donc que cette opération soit inscrite et permette de solliciter les aides de l'Etat. (DSIL ou DETR)

Sur ce même dossier, il convient de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire des aides du Département, de la Région, de la Communauté de Communes au travers d'un fond de concours.

3. SYTRAL

- Approbation du plan de mobilité

Monsieur le Maire illustre ses propos avec la projection d'un document condensant le document initial.

Ce plan de Mobilité est un document réglementaire de planification permettant d'anticiper les mobilités de demain sur le département du Rhône et sa Métropole. Le projet commun qui nous est proposé prend en compte la diversité des territoires et leurs interrelations. Une coordination avec les actions des intercommunalités et politiques d'aménagement sont donc présentées.

L'approbation de ce Plan de Mobilité aura pour finalité un Conseil d'Administration du SYTRAL le 2 octobre 2025, après être passé par une enquête publique de mi-mars à fin mai, puis un rapport de la commission d'enquête pendant 3 mois.

La finalité de ce Plan de Mobilité nous oblige à tendre vers une réduction de nos modes de déplacement solo, (pour les voiture particulière) au bénéfice de covoiturage, de transport en commun, de RER, de vélos et marche à pied.

A la présentation de la carte des mobilités et propositions de développement, on constate un fort développement des transports sur la Métropole, un maillage renforcé sur les connections principales des communautés de communes et agglomération caladoise, (Belleville en Beaujolais, Villefranche sur Saône et Tarare). Une ligne voit le jour entre Fleurie et Belleville en Beaujolais, en passant par Villié-Morgon, et la ligne Beaujeu / Belleville en Beaujolais passe désormais par Lantignié et Régnié Durette. Le reste du territoire reste inchangé, la ligne Monsols / Beaujeu suit le tracé de Route Départementale 43, sans espoir de traversé du village, il en est de même sur l'axe Chênelette / Beaujeu où l'axe reste la Route Départementale 337, laissant orphelin notre commune.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce Plan de Mobilité. Après de nombreux échanges et sur le constat de la proposition faite par le SYTRAL, les élus de Les ARDILLATS décident de ne pas valider ce Plan de Mobilité et espèrent que notre territoire pourra être davantage pris en compte à l'issu de l'enquête publique.

- Ramassage scolaire des collégiens et lycéens de la commune

Jean-Michel MOREY continue son exposé, cette fois sur le ramassage scolaire des collégiens et des lycéens : Il explique que la commune a été destinataire d'un courriel en date du 17 janvier 2025 à 15h42, signalant que l'arrêt de car au village était un arrêt « sauvage », non connu des services du SYTRAL. Ce à quoi Monsieur le Maire a réagi en s'opposant à l'abandon de ce seul point de ramassage au cœur du village. Il a argumenté sur l'historique de cet abri bus, sur une antériorité de plus de cinquante ans.

Muet à ce message, Monsieur le Maire est intervenu par téléphone auprès de l'auteur du courriel le lundi 20 janvier après-midi pour réitérer son mécontentement. Après une discussion très houleuse, une proposition devra être faite afin de prendre en compte les demandes de mises en sécurité des enfants, étant utilisateurs du service de ramassage scolaire, et surtout que l'arrêt du village ne soit pas supprimé. Rebondissement ce 28 janvier après-midi où Monsieur le Maire est informé que la ligne 313 et la ligne 314 traverseront désormais le village et assureront le ramassage scolaire tel que proposé.

4. Attribution de compensation communautaire

Suite au passage et à l'analyse de la Chambre Régionale des Comptes à la Communauté de Communes sur dernier semestre 2024, une proposition a été faite au Président sur la manière de gérer nos allocations de compensations communautaires, les facturations de l'EPCI aux communes pour des services mutualisés et surtout de ne pas impacter le Coefficient d'Intégration Fiscale qui découle directement des revenus chaque entité. Ce CIF impacte de fait la Dotation Générale de Fonctionnement calculée chaque année pour les communes de la Communauté de Communes.

Il est donc convenu avec le Président, qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, nos attributions de compensation seront diminuées des montants dus par la commune pour les services mutualisés utilisés.

Le Conseil Municipal prend acte.

5. Point sur le Hameau des Montgolfier

Un compte rendu est fait du 4ème copil en date du 27 janvier 2025. Un retour sur les actions menées depuis le 3^{ème} comité de pilotage est présenté, puis sont déroulés les différentes évolutions de Nouveau Récits au sein de l'organisation opérationnelle entre l'équipe d'architectes, la société coopérative et participative (SCOOP) et la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

L'intérêt de ces associations est d'aller chercher des fonds pour réaliser ce projet. Un logo a été réalisé sur l'identité du hameau et sur le projet tiers lieux de la « Papoterie ».

6. Communauté de Communes Saône Beaujolais / retour des commissions intercommunales

- Carole DURAND expose la réunion des référents « Randonnée » de la CCSB : tout d'abord elle souligne le remerciement aux communes pour l'accueil réservé aux baliseurs des sentiers Victor et Estelle. Puis elle précise que le PDIPR, porté par le Département, sera adopté le 21 février 2025 et que la validation des panneaux indicateurs et la signalétique sont validés.

Elle précise également que des plaques pour le circuit communal ont été refaites, que quelques poteaux seront à changer. Une date au printemps sera fixée pour suivre ces circuits communaux.

- Fleury SIVIGNON rapporte la réunion du 23 janvier 2025 au Col de Crie sur les Espaces Naturels Sensibles portés par le Département. Il explique que les débats avec des associations locales de défenses de l'environnement n'a pas rendu la réunion très constructive.

- Jean-Michel MOREY fait un retour sur les déchets et notamment l'obligation de tri hors foyer. Cela concerne pour la commune un point pique-nique à proximité de la gare. La Communauté de Communes participe à hauteur de 55% sur un abri bac, la part communale sera de 450 euros.

- Puis il précise qu'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est en cours d'élaboration. Le sujet sera traité ultérieurement, amis les élus sont destinataires du document afin d'en prendre connaissance.

- Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle application téléphonique sur le co-voiturage est téléchargeable. Elle se nomme « KAROS »

- Une manifestation BIKE TOUR se déroulera sur la commune de deux Grosnes le week-end du 8 mai 2025.
- Il fait part au Conseil Municipal de la réunion de lancement de l'aménagement du Col de Crie avec les bureaux d'études a eu lieu le 23 janvier 2025.
- Le remplaçant de Madame CRUSSARD, des services fiscaux, est Monsieur PRENEL. Il sera à la mairie le lundi 3 février 2025 à 14h00.
- PLUIH Mylène BOURSIER du service urbanisme de la CCSB s'est proposé pour venir nous aider dans le dossier de changement de destination. Elle sera parmi nous le mardi 4 février à partir de 10h00.

7. Questions diverses :

-Carole DURAND présente la dernière version d'Éric MARTIN pour la future carte postale et affiche de la commune. Il est décidé de commander 100 affiches au prix de 4,55 € et 800 cartes postales au prix de 0,62 €

- Jean-Michel MOREY rappelle les incidents du plafond de la salle des fêtes. Il explique sa rencontre avec l'expert d'assurance et l'entreprise AGI représentée par Monsieur Gilles MOHR. L'expert valide que la commune n'est pas assurée sur ce style d'effondrement. L'entreprise AGI viendra à l'issue de la fête des conscrits faire un repérage du plenum, de l'isolation et de la qualité de la charpente. Une proposition d'exécution nouvelle sera proposée. Il remercie les conseillers venus aider à débarrasser et nettoyer la salle.

- Le DICRIM de la commune est en cours finalisation à l'imprimerie DG PROMO. Un dernier bon à tirer va nous parvenir avant la validation du tirage.

- Jean-Michel MOREY fait remarquer les nombreuses absences à l'école dues à la grippe. Il en profite pour remercier le dévouement des conseillers souvent sollicités.

- Puis, il informe la tenue d'une Commission des Maires le 13 février 2025 à 18h30 à la salle des fêtes Raymond Valette. La salle sera préparée à 9h00 le matin.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance

CIMETIERE Jean-Paul

Le Maire

Monsieur Jean-Michel MOREY

